

## VADEMECUM SUR LA GESTION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

### Connaissances, capacités et attitudes à intégrer quand l'établissement que l'on dirige, accueille un pôle sportif

<b>Aspect éthique :</b>	
Positionnement du CE, pilotage par rapport à cette problématique du Sport de HN ; notion de service public, envers les différents acteurs et partenaires (enseignants, parents, collectivités, UNSS, agents administratifs et territoriaux de l'établissement, inspection académique et rectorat)	<p>Le Sport de HN comme mission d'Etat. LE CE a le devoir d'accueillir au mieux les élèves SHN. En conséquence: nécessité de connaître les textes, de veiller à l'intégration du Pôle dans le projet d'établissement et de construire une communication argumentée. Conseils trimestriels spécifiques pour les SHN avec l'ensemble des intervenants, pour considérer les élèves dans leur globalité. Ces conseils peuvent aussi aider à la réflexion, le cas échéant, sur le maintien des élèves dans la structure. S'appuyer le plus souvent possible sur les emblèmes nationaux portés sur les tenues sportives (Coq, bleu-blanc-rouge) pour insister sur la responsabilité des S.H.N. de l'image qu'ils véhiculent dans l'EPL, le pays voire l'étranger. Les relations régulières entre les différents acteurs constituent le gage d'un fonctionnement dans lequel les intérêts parfois divergents s'accordent au bénéfice des élèves : réunion de la commission de sélection des candidats, réunion d'accueil avec les familles, remise des listes de contacts professeurs/entraîneurs, réunions de suivi scolaire, préparation logistique des compétitions, participation aux conseils de classe, réunions de crise, ...</p> <p>Le CE /le CE adjoint peut/doivent conduire différents dispositifs qui lui permettront de positionner les SHN et la structure support dans l'établissement.</p> <p>Le projet d'établissement peut aussi permettre de prendre en considération ce public particulier et ses besoins spécifiques.</p>
Réflexion sur l'organisation du temps global de l'élève / sportif ; sur ses droits et ses devoirs	<p>Veiller en permanence à la viabilité du double projet. Veiller aussi à l'accompagnement éducatif en plus du sportif et du scolaire. La demande de l'encadrement des sportifs de HN constitue toujours une problématique à gérer au regard de la place que la politique d'établissement accorde aux SHN.</p> <p>Cela renvoie à la hiérarchisation des contraintes au sein de l'établissement en particulier au moment de la constitution des EDT : quelles plages d'entraînement libérées pour les SHN ? Mais se pose aussi la question de la répartition des élèves dans les classes, de la constitution des équipes pédagogiques qui interviennent dans les classes des SHN, des dispositions prises pour pallier les absences ponctuelles ou régulières (EDT), des dérogations aux dispositions communes de vie scolaire, ...</p> <p>Car il s'agit bien d'un fonctionnement dérogatoire qui est plus ou moins bien accepté par les différents interlocuteurs des élèves et entraîneurs. D'autant moins accepté quand les élèves ne jouent pas le jeu de l'engagement de la communauté scolaire (faire et remettre les devoirs, justifier des absences, ...). D'autant mieux accepté que le comportement et l'investissement s'accordent avec ce qui est attendu d'un élève. Le positionnement du staff reste essentiel, ou plus exactement la représentation qui est véhiculée au sein de la communauté éducative.</p> <p>L'entraîneur doit rester un interlocuteur fiable, qui ne fait pas de concession sur le respect du temps imparti à l'enseignement.</p>
Respecter le jeune :	<p>Pour le respecter il faut connaître et comprendre le jeune - Le service public offre un cadre privilégié aux SHN à ne pas confondre avec une individualisation de l'accueil (l'intérêt général primant toujours sur les intérêts privés en matière de transport, d'arrivées, d'horaires, etc...)</p> <p>- les équipes enseignantes doivent avoir une vision globale du SHN : leurs horaires, leurs contraintes afin d'éviter les maladroites, comprendre la fatigue..</p>
- Dès l'accueil du jeune, chercher à entrer dans la logique du sport de HN, la comprendre, connaître les élèves	<p>Réunir les professeurs principaux des classes ayant des sportifs de haut niveau avec les responsables de pôle afin de communiquer les problématiques de ces élèves en lien avec la politique d'accueil de ces élèves selon leur statut, communiquer le calendrier annuel des événements, mettre en place la circulation de l'information entre les partenaires: Equipe pédagogiques (professeurs principaux), responsable de niveaux (CPE), service de restauration, internat. Diffusion d'un trombinoscope des SHN a minima.</p>
- Se munir d'une fiche d'identité du jeune SHN, montrant ses passions, son niveau réel sportif, ses ambitions légitimes, son volume réel d'entraînement, son lieu d'habitation, son temps réel de repos, de travail scolaire... à destination des personnels d'encadrement de l'établissement (professeurs et agents)	<p>proposer un temps de présentation des jeunes du pôle au moment de la pré-rentree par le coordonnateur de pôles qui se fera connaître des professeurs et qui se tiendra à la disposition des équipes pour évoquer le futur de ces élèves en termes d'absences potentielles pour stages ou compétitions. Un document de suivi des SHN semble un élément complémentaire de connaissance des élèves et de valorisation des parcours scolaires et sportifs. Il peut retracer à la fois le déroulement de la scolarité et l'évolution sportive. Il est renseigné par les enseignants, les CPE et les entraîneurs pour être mis à la disposition des différents acteurs qui agissent autour du SHN, de la famille et de l'élève</p>
- Mesurer les enjeux du très HN ; être capable de différencier le HN et le très HN	<p>le CE n'est pas en mesure de le faire. Il doit prendre conseil auprès du responsable du pôle ou du référent de la DRJS. Ceci est dans l'intérêt de pouvoir encore plus différencier l'aide à apporter à ces sportifs. Le très haut niveau sportif au sein d'un établissement peut amener à gérer des élèves qualifiés aux championnats d'Europe ou du Monde juniors. Le reste de l'équipe d'encadrement et des professeurs doit également être averti.</p>

## VADEMECUM SUR LA GESTION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

### Connaissances, capacités et attitudes à intégrer quand l'établissement que l'on dirige, accueille un pôle sportif

<b>Aspect administratif :</b>	
Connaissance des textes supports à la gestion des SHN dans un établissement scolaire	circulaire du 1er Aout 2006; le code du sport et notamment, le titre 2, chapitre 1er, articles L 221-9 à 221- 11; la convention (actuellement à la réécriture) entre le MEN représenté par le Recteur et le MJSVA représenté par le directeur régional
Gestion de l'option HN au BAC	L'année de Terminale, les élèves inscrits sur les listes ministérielles de SHN, en pôles Espoir et France ou à titre individuel dans un lycée de l'académie, peuvent bénéficier d'une validation d'acquis liée à leur statut de SHN dans le cadre du Baccalauréat. 15points sur 20 leur sont attribués au regard de leur niveau de pratique, 5 points sur 20 sont attribués à l'issue d'un oral organisé par le professeur d'EPS référent et l'entraîneur. Un guide pour l'entretien est proposé sur le site académique EPS. Cette note d'option est coefficient 2. L'inscription à cette "option HN" est à faire par l'élève candidat au Bac. Les services de la D.E.C vérifieront la légitimité de cette inscription grâce à la liste officielle fournie par l'inspection pédagogique régionale d'EPS, provenant du croisement de la liste de sportifs de la région centre et des élèves de l'académie. Au moment de l'inscription au baccalauréat, avoir une attention particulière aux SHN qui doivent cocher la case option facultative EPS. Vérifier ensuite que les élèves inscrits sur la liste des SHN sont bien inscrits en épreuve EPS facultative. L'organisation de l'épreuve en avril peut s'appuyer sur un horaire d'entraînement qui permet de faciliter la présence des élèves, des entraîneurs et d'un professeur d'EPS volontaire.
Stratégie d'affectation : commission de recrutement et gestion des dérogations, communication des réponses à l'IA	L'équipe de direction doit relire le dossier de recrutement qui n'est pas de la seule compétence de l'entraîneur du pôle. La procédure d'affectation reste liée à la sélection sportive. Le CE peut toutefois résister à la pression des potentialités sportives et des performances futures espérées par un regard appuyé sur les résultats scolaires. La commission bi partite s'attache à étudier le parcours scolaire antérieur et à établir un pronostic qui ne prend pas en compte uniquement le volet sportif. Elle a vocation à écarter des candidatures qui ne satisfont pas aux exigences en terme d'investissement scolaire ou de comportement. La liste des candidatures retenue est transmise au services de l' IA qui affecte les élèves. A l'établissement d'informer les familles pour procéder à l'inscription. Il paraît nécessaire de recevoir les familles, soit collectivement soit individuellement
Répartition des élèves dans les différents niveaux de classes	Regrouper les élèves dans une même classe facilite les emplois du temps, la contrepartie est l'effet de groupe, parfois néfaste. La répartition des SHN dans les classes reste essentiellement liée aux choix de spécialités, d'options ou d'enseignements d'exploration en vue d'une optimisation des réponses apportées aux demandes d'aménagement d'EDT. D'autant que le regroupement de plusieurs SHN peut favoriser les suivis scolaires durant les absences sportives. A l'inverse, un groupe fort de SHN dans une classe peut montrer des oppositions difficiles à maîtriser en terme de gestion de classe.
Conséquences sur les parcours scolaires des SHN	Si pour des raisons évidentes d'incompatibilité d'EDT entre les moments et les volumes d'entraînement avec les cours, le CE doit faire appel à l'IA IPR EPS en charge du dossier, pour chercher à mettre en place un aménagement le plus adapté possible aux conditions de vie des élèves pour mener au mieux leur double projet. on ne parle pas d'allègement de cours par principe. L'allègement de l'EDT ne peut pas être envisagé au regard des perspectives de poursuite d'études. Il s'agit donc bien d'un aménagement de l'EDT et l'ensemble des enseignements doit pouvoir être donné. C'est la souplesse dans la variation des formes (cours ordinaires, petits groupes décalés, reprise et soutien individuel, ...) qui permet des aménagements adaptés
Part de l'accompagnement personnalisé dans le suivi des SHN / enseignement d'exploration	Restreindre le choix d'enseignement d'exploration pour concilier l'emploi du temps du lycée et celui des entraînements. L'allègement des EDT ne s'appuie pas sur des plages horaires d'enseignement obligatoire dans toute la mesure du possible. En conséquence l'AP apparaît dans l'EDT des SHN. Il n'est toutefois pas investi comme espace de suivi ou d'accompagnement spécifique des SHN. En revanche, pour ce qui concerne les EE en 2nde, les choix sont limités (2 couplages possibles SES + MPS et SES + PFEG) afin de regrouper les SHN dans un minimum de classes.
Elaboration d'un circuit de communication efficace, fiable et permanent	Identification de l'ensemble des acteurs et intervenants.
Gestion des sanctions, des absences (à relier avec la connaissance de l'élève)	S'il y a plusieurs "référents" pour le jeune SHN (p. ex. Coordo. Pôle + CPE), veiller à la qualité du travail en commun. Question délicate qui suppose un traitement singulier sans que les situations particulières d'élèves deviennent systématiquement dérogatoires au risque de décrédibiliser les SHN. Il s'agit de l'intérêt de toutes les parties que de sanctionner les élèves SHN sur les mêmes règles que les autres élèves. Le double projet d'excellence sportive et de réussite scolaire ne peut pas être compris ni accepté si les aspects scolaires sont dévalorisés au profit des exigences sportives. Or la pression des parents, ou du pôle, ou du groupe de SHN, peuvent conduire l'élève à minimiser l'importance du respect des engagements scolaires : comportement en cours ou dans l'établissement, travail personnel, retards et absences injustifiées. Idée d'une charte de comportement à établir en accord avec tous les intéressés.

## VADEMECUM SUR LA GESTION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

### Connaissances, capacités et attitudes à intégrer quand l'établissement que l'on dirige, accueille un pôle sportif

<b>Aspect pédagogique :</b>	
Utilisation des HSA rectorales	Chaque année le rectorat met à disposition des établissements une enveloppe d'HSA, transformées en HSE, à destination des établissements accueillant un pôle. L'IA IPR EPS en charge du dossier, en lien avec la DRJSCS, attribue un volume d'heures. Celles-ci sont destinées prioritairement à rémunérer les professeurs mettant en place un rattrapage de cours pour les sportifs étant partis en stage ou compétition. Elles peuvent également être utilisées pour des dispositifs d'aménagement d'EDT spécifiques. Les HSA peuvent être utilisées pour les enseignements dispensés aux élèves SHN pour compenser soit des absences autorisées (compétitions, stages, entraînement positionné sur une plage de cours), soit des difficultés d'apprentissage (manque de temps de travail personnel, soutien individuel, devoir mal réussi) soit un accompagnement spécifique et ponctuel (coup de pouce après une absence prolongée, relance de la motivation,...).
Part du projet SHN dans le projet d'établissement (pilotage, positionnement, éthique),	La rédaction d'un projet pédagogique SHN doit être intégrée au projet d'établissement. Il doit montrer la plus-value de ce dispositif au sein de l'établissement et montrer les moyens mis à la disposition des jeunes. En revanche il doit également préciser les devoirs de ces élèves. Comme tout projet il doit préciser les objectifs visés et les moyens destinés à les atteindre. Une partie sera réservée à l'évaluation de ce dispositif. A intégrer comme composante des axes "réussite de tous les élèves", "orientation",... et plus globalement dans la description de la politique d'établissement
Coordination du pôle et communication avec l'équipe EPS, l'équipe pédagogique des classes concernées et avec la vie dans l'établissement	Mettre en place la communication entre les équipes : Exiger la communication d'un tableau des événements annuels (compétitions, stages,...) avec la mention des élèves concernés et leur classe. Mettre en place un protocole de communication une semaine en amont avec les équipes pédagogiques, la restauration et l'internat. Exiger la participation au conseil de classe des responsables de pôle ou leur représentant pour la scolarité. Organiser la communication des cours. Prévoir des réunions de préparation de rentrée (fin juin et fin août) puis institutionnaliser des rencontres régulières avec le CE/ le CE adjoint / les CPE
Motivation et choix des professeurs « volontaires » pour gérer ces SHN	Les professeurs volontaires, souvent sportifs ou anciens sportifs eux-mêmes, sont intéressés par le dynamisme des élèves SHN et l'ambiance de classe qu'ils peuvent instaurer lorsqu'ils jouent le jeu de l'investissement scolaire. Ils sont évidemment intégrés dans les équipes pédagogiques des classes qui scolarisent les SHN, voire sollicités pour en être professeur principal. Toutefois, les équipes n'étant pas composées que de professeurs volontaires, la difficulté réside dans l'émergence d'une attitude partagée, sinon commune, à l'égard des SHN
Rapport à l'Association Sportive	Participation des SHN aux activités de l'AS et de l'UNSS assez réduite... mais pas nulle (rencontre des pôles). La participation des SHN aux rencontres UNSS doit également s'inscrire dans la rédaction du projet pédagogique lié à l'accueil des sportifs. La qualification à un championnat de France UNSS peut être difficile à assumer dans le budget de l'AS
Rapport au S3C / validation LPC, part de la validation des expériences vécues dans le cadre du HN	Pour les collégiens en pôle, il appartient à l'établissement, via le coordonnateur du pôle, de valoriser les élèves en renseignant différents items du socle commun, notamment en termes de responsabilités et d'autonomie dans l'entraînement ou dans la gestion du rattrapage scolaire. Il est également envisageable de prendre en compte les jeunes en situation de compétition lors d'un déplacement.
Expérimentation TICE / SHN (F O A D pour différencier à l'extrême), emploi civique pour créer un suivi à distance via un site	Expérience de création d'un emploi civique ayant vocation à accompagner les SHN (encadrement et étude surveillée, création et actualisation d'un site de partage de documents sur lequel les élèves éloignés peuvent prendre connaissance des cours des enseignants, ...). A explorer, les possibilités offertes par l'ENT, les cahiers de texte en ligne... Cela suppose une coopération active des enseignants qui acceptent de mettre en ligne leurs cours et leurs documents
Evaluation (acquisition du S3C, DNB, BAC). Regard sur l'orientation. Réussite du parcours de l'élève	Veiller à valoriser les parcours SHN en lycée pour les poursuites d'études post-bac. La problématique de l'orientation des élèves SHN ne semble pas a priori différente de celles des autres élèves dans le sens où le statut de SHN est une situation particulière à gérer comme tant d'autres. Les résultats scolaires restent les éléments majeurs de l'orientation et des possibilités de poursuite d'études post bac. On note des exemples de parcours du cycle terminal en 3 ans anticipés et non subis (redoublement de la terminale pour gérer au mieux les absences sportives et les résultats scolaires, tout en mettant à profit les possibilités offertes de conservation des notes du baccalauréat) mais aussi des stratégies sportives qui mettent en péril l'avenir scolaire (choix de participation à un stage de sélection durant les épreuves terminales du baccalauréat). Par manque d'éléments, il est difficile de porter un regard sur la réussite des SHN au-delà de la scolarité secondaire.
Suivi des SHN au delà du simple conseil de classe :	Initier un <b>conseil des pôles</b> entre les différents responsables (entraîneur, PP, kiné, médecin, représentant des parents et des sportifs) pour parler de l' <b>avenir du jeune</b> . (suivi des sportifs sur leur triple projet). La fréquence de cette réunion est variable selon les établissements et elle reste à préciser dans le projet pédagogique SHN intégré au projet d'établissement. Conseils trimestriels spécifiques pour les SHN avec l'ensemble des intervenants, pour considérer les élèves dans leur globalité. Ces conseils peuvent aussi aider à la réflexion, le cas échéant, sur le maintien des élèves dans la structure. Rencontres individuelles avec les élèves par le CPE ou CE/CE adjoint lorsque la scolarité est en jeu. Communications téléphoniques (souvent liées à l'éloignement) avec les familles. Un tutorat, comme évoqué ailleurs, devrait pouvoir être mis en place pour aider au suivi individuel des SHN

## VADEMECUM SUR LA GESTION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

### Connaissances, capacités et attitudes à intégrer quand l'établissement que l'on dirige, accueille un pôle sportif

Aspect sportif :	
Gestion des différents temps de l'élève et du sportif : entraînement, repos, récupération, soins, diététique, rattrapage scolaire, cours	- Insister sur le suivi psychologique L'élève est le principal gestionnaire du partage de son temps. C'est lui qui a la responsabilité de placer les RDV médicaux, solliciter les heures de rattrapage scolaire, organiser son repos... Cela suppose d'acquiescer rapidement de l'autonomie et un tutorat devrait pouvoir être systématiquement envisagé / proposé aux SHN
Problématique de la gestion du soin de l'élève blessé : gestion blessure, communication infirmière, prévention du dopage	Le suivi médical régulier doit se passer en dehors des horaires de cours. Si cette problématique est bien entendue des professionnels de santé, elle l'est parfois moins des élèves qui peuvent jouer sur les RDV médicaux d'autant qu'ils conservent une part importante d'autonomie. Le suivi des absences par le vie scolaire est indispensable pour éviter les dérapages. Les blessures inévitables posent la question du maintien ou non du statut particulier de l'élève, en totalité ou partiellement : à gérer en fonction de la gravité de la blessure, de la durée de la convalescence, de la reprise de l'entraînement, de la capacité de l'établissement à accueillir un élève temporairement handicapé, ...
Gestion de l'image véhiculée au sein de l'établissement et hors de l'établissement	Sujet délicat et variable selon les interlocuteurs (élèves, professeurs, vie scolaire, agents, direction...) et en fonction des périodes de l'année
Dialogue : Coordination du pôle avec l'équipe EPS, l'équipe pédagogique des classes concernées et avec la vie dans l'établissement : pour affichage en salle des professeurs	Transmission en début d'année des adresses mails des équipes pédagogiques, des CPE, entraîneurs et coordinateur du pôle. Participation systématique aux conseils de classe d'un représentant du pôle. Communication des déplacements et résultats sportifs des élèves aux équipes enseignantes
Prévoir un interlocuteur au CREPS et à la DR pour objectiver la demande en termes de droits et devoirs du sportif: préciser le moment et le la raison pour déclencher l'appel à cette personne	Il est important pour un CE d'avoir un interlocuteur du monde sportif, qui soit à même de repositionner très clairement le niveau de l'élève sportif, pour légitimer ou non une demande quelconque (d'aménagement d'EDT ou de récupération supplémentaire par exemple). La confiance doit s'installer, mais le CE a besoin d'avis clairs et neutres sur le statut et les besoins réels du jeune concerné.

## VADEMECUM SUR LA GESTION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

### Connaissances, capacités et attitudes à intégrer quand l'établissement que l'on dirige, accueille un pôle sportif

Aspect logistique :	
Accès au dortoir, au self (repas tardif)	Les repas décalés supposent une bonne coordination des services (vie scolaire - intendance) et une surveillance particulière des élèves (entrées dans l'établissement, self, déplacements, ...).
Salle de repos	Un espace dédié aux SHN et leurs entraîneurs au sein du lycée est à créer dans la mesure du possible
Bagagerie, laverie, séchage	Les tenues de sport peuvent constituer une préoccupation : séchage après l'activité dans un local adéquat, lavage par une entreprise extérieure quand les élèves ne peuvent pas retourner dans leur famille le WE, rangement dans les chambres d'internat, ...
Qualité et quantité des repas	L'entraînement du soir (18h-20h) génère une fatigue qui joue sur l'appétit. Les jeunes n'ont pas vraiment faim au moment du repas décalé mais s'alimentent plus tardivement, dans les chambres et sans règle alimentaire. Il est difficile de palier à cet inconvénient des entraînements tardifs. Arriver à négocier un horaire de repas entre les personnels de service, les entraîneurs et l'administration
Priorité à l'internat, problématique des WE, correspondants élèves	-Se constituer un solide réseau de familles d'accueil hors temps d'internat. Une partie des chambres d'internat peut être réservée aux sportifs. A l'inscription, un correspondant doit être identifié pour accueillir l'élève le WE durant la fermeture de l'établissement ou en cas de sanction disciplinaire si la famille est éloignée
Problématique des déplacements pour l'entraînement ou les nuitées	Les déplacements en compétition le WE restent des sources potentielles de difficultés qui peuvent être réduites par une communication anticipée et une coordination des services : liste des élèves en déplacement (actualisée si blessure ou non sélection), horaires départ et retour, horaire de repas, repas froids à prévoir, absences en cours à signaler, ... Un EDT allégé le vendredi après-midi permet de limiter les absences et les cours à récupérer.
Objectivation des horaires des créneaux d'entraînement	Notion difficile à tenir face à une équipe d'entraîneurs qui met en avant ses contraintes (horaires des installations, besoins d'entraînement estimés, ..) et ses objectifs (valeur sportive des élèves, résultats du pôle, ...).

auteurs: Christian Jolivet Proviseur Adjoint Lycée Pothier Orléans, Cimolino Serge Proviseur lycée Péguy Orléans, Audry Huguet du Lorin Proviseur Adjoint Lycée Voltaire Orléans, Stéphane Blardat Proviseur Lycée Vaucanson Tours, Bruno MERY, IA IPR EPS.